



**Bruxelles, le 17 mai 2021
(OR. en)**

8693/21

**EDUC 162
JEUN 48
SOC 261
EMPL 194**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 7985/21

Objet: Conclusions du Conseil sur l'équité et l'inclusion dans le domaine de l'éducation et de la formation afin de promouvoir la réussite scolaire pour tous

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'équité et l'inclusion dans le domaine de l'éducation et de la formation afin de promouvoir la réussite scolaire pour tous, que le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" a approuvées lors de sa session tenue les 17 et 18 mai 2021.

Conclusions du Conseil sur

l'équité et l'inclusion dans le domaine de l'éducation et de la formation afin de promouvoir la réussite scolaire pour tous

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DANS LE CONTEXTE

1. Du socle européen des droits sociaux, proclamé conjointement par le Parlement européen, le Conseil et la Commission lors du sommet social de Göteborg en 2017, en particulier de ses premier, troisième et onzième principes;
2. De la résolution du Conseil relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020"), dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), qui établit comme première priorité stratégique l'amélioration de la qualité, de l'équité, de l'inclusion et de la réussite pour tous dans le domaine de l'éducation et de la formation;

RAPPELANT le contexte politique exposé dans l'annexe;

COMPTE TENU

3. Des conclusions du rapport de suivi 2020 de l'éducation et de la formation, dont ressortent, entre autres, les points suivants:
- a) la participation aux systèmes d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) à partir de l'âge de 4 ans est élevée, se situant juste en dessous de l'objectif fixé par le cadre stratégique "Éducation et formation 2020", grâce aux efforts soutenus des États membres, mais les inégalités d'accès et de qualité restent un problème;
 - b) le taux de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation s'élevait à 10,2 % en 2019, s'approchant de l'objectif fixé par le cadre stratégique "Éducation et formation 2020". Toutefois, ce taux atteint 20,3 % pour les personnes handicapées, et les élèves nés à l'étranger sont plus susceptibles de quitter prématurément l'éducation que leurs pairs nés dans l'UE (22,2 % contre 8,9 %, respectivement). Les jeunes hommes sont plus nombreux que les jeunes femmes à quitter prématurément le système éducatif (11,9 % contre 8,4 %, respectivement), et cet écart est resté globalement constant au cours de la dernière décennie;
 - c) d'après les conclusions de l'étude PISA de 2018, l'UE n'a pas atteint l'objectif fixé par le cadre stratégique "Éducation et formation 2020" et consistant à ramener à moins de 15 % les insuffisances dans les compétences de base. De fait, dans l'ensemble de l'UE, les mauvais résultats scolaires ont augmenté en sciences et en lecture, et sont restés stables en mathématiques au cours de la dernière décennie (22,5 % en lecture, 22,9 % en mathématiques et 22,3 % en sciences pour l'UE à 27). En ce qui concerne les niveaux d'échec, des différences marquées entre les filles et les garçons ne persistent qu'en lecture, avec une proportion plus élevée d'élèves en difficulté parmi les garçons. En outre, les conclusions de l'étude soulignent l'importance du climat scolaire pour le bien-être et les résultats des élèves;

- d) l'UE et la plupart des États membres ont atteint l'objectif de 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur fixé par le cadre stratégique "Éducation et formation 2020". Toutefois, des écarts entre les femmes et les hommes persistent dans l'ensemble de l'UE, et les étudiants moins favorisés ont moins d'espoir de terminer leurs études supérieures (43,4 %) que leurs pairs (82,3 %);
- e) les progrès en matière d'augmentation de la participation des adultes aux activités d'apprentissage ont été lents au cours de la dernière décennie, et la participation demeure très inégale d'un État membre à l'autre. En 2019, le taux de participation des adultes aux activités d'apprentissage s'élevait à 10,8 % dans l'UE à 27, soit une légère augmentation par rapport aux 7,8 % de 2010, mais encore loin de l'objectif de 15 %;
- f) le milieu socio-économique reste le principal facteur déterminant les résultats scolaires dans l'UE, ce qui empêche une proportion non négligeable de jeunes d'acquérir un niveau adéquat de compétences de base et freine la mobilité sociale ascendante;

4. De l'enquête communautaire sur l'utilisation des TIC (technologies de l'information et de la communication) par les ménages et les particuliers, dont il ressort que, en 2019, un cinquième des jeunes (âgés de 16 à 24 ans) dans l'UE manquaient encore de compétences numériques de base;
5. Du rapport Eurydice de 2020 intitulé "Équité dans l'enseignement scolaire en Europe: structures, politiques et résultats des élèves" ("Equity in school education in Europe: Structures, policies and student performance"), qui présente les politiques et les structures associées à des niveaux plus élevés d'équité dans les résultats scolaires et montre que l'équité dans les écoles, tant sur le plan de l'inclusion que de l'impartialité, varie considérablement en Europe;
6. De la pandémie de COVID-19 qui, conjuguée au passage généralisé à l'enseignement et à l'apprentissage numériques, a mis à rude épreuve les systèmes d'éducation et de formation dans l'ensemble de l'UE et aura très probablement une incidence sur les progrès accomplis vers la réalisation de plusieurs objectifs et indicateurs fixés à l'échelle de l'UE en matière d'éducation et de formation;

CONSIDÈRE CE QUI SUIT:

7. Dans le contexte du nouveau cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), et compte tenu de son objectif politique général consistant à réaliser l'espace européen de l'éducation, il est désormais temps de faire le point sur les progrès accomplis jusqu'à présent pour renforcer l'équité et l'inclusion dans le domaine de l'éducation et de la formation, afin de promouvoir la réussite scolaire pour tous, et de donner un nouvel élan à la coopération au niveau de l'UE et aux travaux réalisés à l'échelle nationale dans ce domaine;

8. Bien que les questions d'équité, d'éducation inclusive et de réussite dans le domaine de l'éducation et de la formation aient été abordées par le Conseil, elles ne sont toujours pas considérées comme un tout, comme des éléments transversaux et interdépendants qui peuvent contribuer à déterminer la capacité des systèmes à offrir à tous une éducation et une formation de qualité qui soient véritablement inclusives et cohésives sur le plan social, équitables et fructueuses, y compris un apprentissage tout au long de la vie;
9. En particulier à la suite de la pandémie mondiale de COVID-19, qui a touché tous les systèmes d'éducation et de formation, y compris l'EAJE, les ministres de l'éducation de l'UE ont souligné dans plusieurs débats tenus depuis 2020 qu'il importe de renforcer l'équité et l'inclusion dans le domaine de l'éducation et de la formation afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte;
10. Les systèmes européens d'éducation et de formation devraient tirer parti du fait que l'inclusion est l'une des principales priorités des politiques, programmes de financement et instruments de l'UE, comme le nouveau programme Erasmus+, qui prévoit des mesures d'inclusion spécifiques; le Fonds social européen plus, qui soutient la promotion de l'égalité d'accès à une éducation et à une formation de qualité à tous les niveaux, en particulier pour les groupes défavorisés; et la facilité de l'UE pour la reprise et la résilience, qu'il convient de mobiliser pleinement pour lutter contre les inégalités dans le domaine de l'éducation, que la crise actuelle a aggravées;
11. Le potentiel que recèlent l'éducation et la formation pour favoriser l'inclusion est bien reconnu dans le socle européen des droits sociaux, proclamé conjointement, ainsi que dans son plan d'action¹ récemment adopté par la Commission, qui souligne que l'éducation et la formation sont essentielles pour ouvrir de nouvelles perspectives à tous les citoyens;

¹ COM(2021) 102 final.

EST CONSCIENT DE CE QUI SUIT:

12. L'équité en ce qui concerne l'accès, l'inclusion et la réussite pour tous en matière d'éducation et de formation est un principe fondamental de l'éducation et de la formation, mais y parvenir reste un défi pour les systèmes d'éducation et de formation de l'UE, et il existe d'importantes différences entre les États membres et au sein de ceux-ci;
13. L'éducation et la formation jouent un rôle important dans la réduction des inégalités qui sont liées au statut socio-économique, à l'origine immigrée, à l'origine raciale ou ethnique², au genre, à l'orientation sexuelle et au handicap, et il est prouvé que les systèmes d'éducation et de formation les plus performants sont ceux qui mettent l'accent sur l'équité et l'inclusion;
14. La coopération entre les institutions d'éducation et de formation formelles et non formelles a un effet particulièrement positif sur l'inclusion sociale, comme il est apparu lors de la pandémie de COVID-19;
15. Étant donné que la diversité et les disparités continuent d'augmenter dans la société actuelle, la politique en matière d'éducation et de formation a un rôle primordial à jouer pour prévenir la discrimination et favoriser l'inclusion, l'intégration et le respect de la diversité dans l'Union européenne. Par conséquent, les systèmes d'éducation et de formation doivent être conçus de manière à ce que tous les groupes et toutes les personnes puissent effectivement bénéficier de l'égalité d'accès à des possibilités d'apprentissage de qualité et soient en mesure d'achever avec succès leur parcours d'éducation et de formation;
16. Les efforts doivent se poursuivre pour faire en sorte que davantage d'apprenants puissent terminer avec succès le deuxième cycle de l'enseignement ou de la formation secondaire (ou atteindre un niveau équivalent) et suivre ensuite un enseignement, une formation ou des études supérieures, qui leur permettront d'acquérir des connaissances, des aptitudes et des compétences précieuses pour la vie et de réaliser pleinement leur potentiel;

² Il est fait référence à la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

17. Ces dernières années, les systèmes d'éducation et de formation nationaux et régionaux ont pu améliorer leur efficacité pour ce qui est de mieux assurer l'équité en matière d'accès et d'inclusion, ce qui peut favoriser la réussite scolaire, mais des efforts, des actions et des mesures sont encore nécessaires pour renforcer simultanément l'équité, l'inclusion et la réussite scolaire. Dans cette perspective, il convient de fournir une orientation tout au long de la vie plus accessible et de qualité à tous les niveaux, pour tous les types d'éducation et de formation³;
18. Le nouveau programme Erasmus+ est désormais doté de moyens renforcés pour mieux promouvoir l'inclusion sociale et l'équité et améliorer l'accès des personnes ayant des besoins spécifiques et/ou moins favorisées, notamment en rendant les activités de mobilité plus accessibles à un plus grand nombre d'apprenants, d'enseignants, de formateurs et de formateurs d'enseignants, entre autres;

SOULIGNE QUE:

19. Tous les individus, à tous les stades de leur vie, devraient avoir la possibilité d'acquérir un large éventail de compétences clés⁴ afin de pouvoir réussir dans le monde, sur le plan tant professionnel que personnel, et de faire face aux transformations actuelles et futures de la société et de l'économie, y compris dans le cadre des transitions écologique et numérique. Il s'agit autant d'une question d'équité sociale que de la compétitivité de l'UE;
20. L'éducation et la formation ont un rôle essentiel à jouer pour façonner l'avenir de l'Europe et pour que les citoyens trouvent leur épanouissement et leur bien-être personnels en étant prêts à s'adapter à un marché du travail en mutation et à y fonctionner, tout en s'engageant dans une citoyenneté active et responsable;

³ Conformément à la résolution du Conseil du 21 novembre 2008, intitulée "Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie".

⁴ Recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, JO C 189 du 4.6.2018, p. 1.

21. La crise de la COVID-19 a fait ressortir davantage encore la nécessité de s'attaquer aux problèmes structurels de longue date, au-delà des conséquences immédiates de la pandémie, notamment en ce qui concerne le bien-être et la santé mentale des enfants apprenants et des éducateurs. Cette situation a renforcé la nécessité d'assurer une éducation et une formation inclusives de qualité, notamment au niveau de l'EAJE, et de les rendre disponibles et accessibles pour tous les apprenants, indépendamment de leur genre, de leur origine socio-économique, ethnique, religieuse ou culturelle, de leurs besoins éducatifs spécifiques ou d'autres circonstances personnelles;
22. L'égalité des chances pour tous dans l'accès à l'éducation et à la formation est essentielle, mais pas suffisante: il convient d'accorder une attention particulière à l'intersectionnalité des problèmes, c'est-à-dire aux apprenants confrontés à des difficultés supplémentaires ou qui se recoupent, comme ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux ou qui présentent un handicap, ceux qui traversent une situation personnelle difficile, ceux qui sont issus de milieux socio-économiques défavorisés, de l'immigration, ou qui appartiennent à une minorité, ceux qui viennent de zones en déclin, ou de régions isolées, insulaires ou éloignées, telles que les régions ultrapériphériques de l'UE. Selon cette même logique, il convient de tenir compte des besoins d' apprenants particulièrement doués afin de les soutenir et de les aider à réaliser pleinement leur potentiel;
23. Pour renforcer l'équité et l'inclusion dans le domaine de l'éducation et de la formation, il est également nécessaire de tenir compte de la dimension de genre dans les processus d'enseignement et d'apprentissage et dans les établissements d'enseignement et de formation, tout en contestant et en éliminant les stéréotypes et les préjugés de genre, et en prévenant la discrimination fondée sur le genre ou l'orientation sexuelle;

24. Les systèmes d'éducation et de formation devraient répondre aux divers besoins, aptitudes et capacités propres à chaque apprenant, et offrir à tous des possibilités d'apprentissage, y compris des liens avec des contextes non formels et informels, tels que la coopération avec les centres d'éducation pour adultes, les établissements ou centres d'animation socio-éducative et les institutions culturelles, entre autres;
25. Des efforts doivent encore être consentis pour doter l'ensemble des apprenants des compétences sociales, émotionnelles, civiques et interculturelles nécessaires pour réaffirmer, renforcer et promouvoir les valeurs démocratiques de l'UE, les droits fondamentaux, l'égalité des chances, l'inclusion sociale et la non-discrimination, ainsi qu'une citoyenneté consciente et active. À cet effet, l'éducation civique peut jouer un rôle clé, car elle permet de veiller à ce que tous les apprenants acquièrent une compréhension et un respect de toutes les formes de diversité, favorisant ainsi la tolérance, les attitudes démocratiques, l'esprit critique et l'acquisition de compétences interculturelles et de citoyenneté active;
26. La participation à l'EAJE constitue une base importante pour la réussite personnelle, scolaire et professionnelle future, ce qui est particulièrement crucial pour les enfants issus de milieux défavorisés ou vulnérables. Il reste nécessaire d'améliorer la qualité, l'inclusivité et l'accessibilité des systèmes d'EAJE et de les rendre plus abordables, afin de garantir à tous les enfants une réelle égalité des chances de participation à l'EAJE⁵;

⁵ Conformément à la recommandation du Conseil du 22 mai 2019 relative à des systèmes de qualité pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance.

27. La sortie prématurée du système d'éducation et de formation et l'échec scolaire détériorent les perspectives socio-économiques des jeunes, en particulier des jeunes à risque et de ceux qui sont les plus exposés à l'exclusion. Les efforts doivent se poursuivre afin de garantir des systèmes véritablement inclusifs qui offrent à tous les apprenants un enseignement de qualité et favorisent et préservent leur bien-être et leur santé mentale. Associé à des mesures de prévention et de soutien fondées sur les besoins individuels des apprenants et sur une orientation tout au long de la vie de meilleure qualité, il s'agit-là d'un élément capital pour réduire le taux de sortie prématurée du système d'éducation et de formation et amener les apprenants à terminer avec succès le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (ou équivalent) pour suivre ensuite un enseignement, une formation ou des études supérieures.
28. Il est essentiel de promouvoir un meilleur rendement scolaire et de favoriser une transition sans heurts vers le marché du travail, y compris en promouvant, par l'orientation tout au long de la vie, l'apprentissage tout au long de la vie, l'éducation et la formation des adultes et, si nécessaire, dans le cadre de processus de perfectionnement et de reconversion professionnels, le développement personnel, universitaire et professionnel continu, ainsi qu'une citoyenneté active.
29. La proportion d'élèves en échec reste trop élevée et, dans l'ensemble de l'Europe, les apprenants issus de milieux défavorisés, de zones économiquement sinistrées ou de régions isolées, ou reculées, telles que les régions ultrapériphériques de l'UE, sont surreprésentés parmi les apprenants en échec et les élèves en décrochage scolaire. Il reste donc indispensable de définir des mesures stratégiques en matière d'éducation et de formation, y compris des approches pédagogiques innovantes, qui soient susceptibles de stimuler davantage la réussite scolaire de tous les apprenants.

30. L'enseignement et la formation professionnels, y compris les apprentissages et d'autres formes de formation par le travail, contribuent à l'équité en faisant en sorte que les programmes professionnels soient de grande qualité, inclusifs et accessibles à tous, y compris aux groupes vulnérables⁶.
31. De même, l'éducation et la formation des adultes offrent à tous, y compris aux groupes vulnérables, une souplesse d'accès à l'apprentissage ainsi qu'une seconde chance ou un parcours alternatif vers des compétences et des qualifications.
32. La coopération et l'échange d'informations en temps utile entre les établissements d'enseignement et de formation, les centres d'animation socio-éducative et le secteur social permettraient de détecter à un stade précoce les apprenants présentant un risque de décrochage scolaire et de proposer des mesures de soutien plus appropriées pour les jeunes vulnérables, notamment les jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET), y compris au moyen de la garantie renforcée pour la jeunesse.
33. L'enseignement supérieur a le potentiel de favoriser l'équité et l'inclusion en atténuant les difficultés rencontrées par les étudiants et en les aidant à passer en douceur de l'enseignement secondaire supérieur à l'enseignement supérieur, en favorisant l'accès à une éducation et une formation inclusives et de grande qualité pour tous les types d'apprenants et en encourageant la participation de groupes sous-représentés, notamment des apprenants non traditionnels. Il peut également mobiliser davantage les adultes, promouvoir le perfectionnement et la reconversion professionnels et jouer un rôle dans l'apprentissage tout au long de la vie en proposant des alternatives souples aux programmes complets, en explorant le concept et l'utilisation d'une approche européenne des microqualifications.
34. Les travaux réalisés dans le cadre du processus de Bologne présentent un intérêt pour le développement ultérieur de la dimension sociale de l'enseignement supérieur.

⁶ Conformément à la recommandation du Conseil du 24 novembre 2020 en matière d'enseignement et de formation professionnels en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience.

35. Les technologies numériques contribuent sensiblement à rendre les environnements d'apprentissage, les pédagogies, outils et tâches numériques adaptables, personnalisés et adaptés à la diversité des apprenants. Elles peuvent promouvoir une véritable inclusion, à condition que les problèmes de fracture numérique, en termes d'infrastructures numériques, de connectivité et d'accès aux appareils, équipements et ressources numériques ainsi qu'aux compétences numériques, et leur accessibilité pour les personnes handicapées, soient traités en parallèle. En outre, bien que les technologies numériques aient permis un enseignement à distance pendant la pandémie de COVID-19, cette situation a mis en évidence des disparités sous-jacentes en termes d'accès aux dispositifs numériques, de connectivité et d'autres formes de fracture numérique concernant, par exemple, les compétences numériques des apprenants, des éducateurs et des aidants et la disponibilité d'un soutien à leur intention.
36. Une utilisation éthique, responsable et inclusive des technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, pourrait également contribuer à réduire la fracture numérique et à favoriser un enseignement et un apprentissage plus inclusifs.
37. L'accès de plus en plus large aux environnements d'apprentissage virtuels offre de nombreuses perspectives nouvelles. Toutefois, l'accès élargi aux environnements d'apprentissage virtuels et leur utilisation plus fréquente exposent également les apprenants à un risque accru de cyberharcèlement, d'autres formes de harcèlement en ligne ou de désinformation, en particulier par le biais des réseaux sociaux. Des efforts doivent être consentis pour faire en sorte que les apprenants et les éducateurs soient formés à la sécurité en ligne et qu'ils soient conscients des risques potentiels de certaines plateformes ou de certains outils en ligne, afin de promouvoir réellement un environnement d'apprentissage virtuel qui soit sûr. Parallèlement, les établissements d'enseignement et de formation devraient avoir prévu des lignes directrices et des procédures claires pour répondre à ces questions.

38. Les enseignants, les formateurs, les professionnels de l'EAJE et les autres membres du personnel pédagogique, ainsi que les responsables d'établissements d'enseignement et de formation et les conseillers d'orientation, à tous les niveaux, sont essentiels pour favoriser l'équité, l'inclusion et la réussite de l'éducation et de la formation pour tous. Pour pouvoir remplir cette fonction, ils doivent être hautement compétents et dotés des aptitudes, des compétences et des connaissances de base nécessaires pour comprendre et combattre les inégalités scolaires et pour enseigner et former dans des environnements de plus en plus diversifiés, multilingues et multiculturels.
39. La formation initiale, l'entrée en service et le perfectionnement professionnel continu des enseignants, des formateurs et des autres éducateurs devraient être conformes aux normes nationales et régionales en la matière, le cas échéant, et aux processus de développement des établissements d'enseignement et de formation. Cela est essentiel pour mettre en place de nouvelles approches visant à mieux répondre à des réalités nouvelles et complexes, telles que celles liées aux transitions écologique et numérique. Des efforts doivent être consentis pour aider les enseignants, les formateurs, les responsables des établissements d'enseignement et de formation et les conseillers d'orientation à renforcer l'équité, la qualité de l'enseignement et l'orientation tout au long de la vie. En outre, des efforts doivent être déployés pour attirer les meilleurs candidats vers une profession et remédier à la pénurie d'enseignants, le cas échéant, au moyen de stratégies de recrutement plus efficaces et plus souples. Parallèlement, cela contribuera à renforcer la qualité et le caractère inclusif des établissements d'enseignement et de formation, améliorant ainsi la gouvernance des systèmes d'éducation et de formation.

INVITE LES ÉTATS MEMBRES, EN FONCTION DE LEUR SITUATION NATIONALE, ET CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À:

40. Mettre en œuvre des mesures de politique éducative et poursuivre, le cas échéant, la réforme des systèmes d'éducation et de formation, en se penchant sur tous les volets de l'éducation et de la formation, dans le cadre d'une approche globale des établissements, afin de renforcer l'égalité des chances et l'inclusion et de promouvoir la réussite scolaire à tous les niveaux et pour tous les types d'éducation et de formation, notamment :

- a) en tenant compte de la diversité croissante des apprenants et en améliorant l'accès à un enseignement et une formation inclusifs et de grande qualité, destinés à tous les apprenants, y compris ceux issus de groupes défavorisés et de groupes vulnérables, comme les apprenants exposés à un risque de pauvreté et d'exclusion sociale et les apprenants ayant des besoins d'apprentissage spécifiques, les personnes handicapées, peu qualifiées, issues de l'immigration, appartenant à des minorités et les apprenants moins favorisés en raison de leur éloignement géographique, de leur sexe et/ou de leur situation socio-économique défavorable;
- b) en favorisant des stratégies globales pour la réussite scolaire aux niveaux national et régional, fondées sur une coopération intersectorielle forte à tous les niveaux, afin d'encourager à mener à terme avec succès le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (ou équivalent) et les parcours de formation et de réduire la sortie prématurée du système d'éducation et de formation et les faibles résultats scolaires, y compris en soutenant une approche institutionnelle globale et des collaborations multidisciplinaires dans et autour des écoles, avec une vision globale inclusive de l'éducation et de la formation axée sur l'apprenant, en aidant à repérer les premiers signes de désengagement, en renforçant les cadres d'orientation et de soutien individualisés pour les apprenants à risque et en favorisant et soutenant la participation des parents, des aidants, des familles et des communautés;

- c) en s'attachant à faire en sorte que tous les apprenants acquièrent un niveau de maîtrise de référence des compétences de base, y compris des compétences numériques, en mettant particulièrement l'accent sur les groupes exposés au risque d'échec scolaire et de sortie prématurée du système d'éducation et de formation, notamment en élaborant des réformes efficaces des politiques pour contribuer à une meilleure acquisition des compétences de base, spécifiquement en ce qui concerne les programmes et/ou les évaluations et l'orientation tout au long de la vie, ainsi que la capacité des établissements et du personnel enseignant à être innovants et à développer des approches et des environnements pédagogiques axés sur l'apprenant;
- d) en œuvrant pour que tous les apprenants, notamment ceux qui sont particulièrement doués, bénéficient d'un soutien adéquat et soient stimulés intellectuellement, en fonction de leurs aptitudes et de leurs capacités, tout en préservant leur bien-être physique, émotionnel et psychologique;
- e) en veillant à ce que les établissements d'enseignement et de formation restent des environnements sûrs, exempts de violence, de racisme, de harcèlement, de cyberharcèlement, de harcèlement sexuel, de sexisme, de propos nuisibles, de désinformation, de mésinformation et de toute forme de discrimination;
- f) en encourageant un environnement d'apprentissage sûr, accueillant et favorable, y compris en ligne, au sein duquel tous les apprenants puissent évoluer et se développer en tant qu'individus et membres de la communauté et se sentir respectés, valorisés et reconnus dans leurs talents et besoins spécifiques, tout en définissant des attentes suffisamment élevées pour tous les apprenants et en veillant à leur bien-être individuel;
- g) en veillant à ce que les processus d'assurance de la qualité interne et externe dans les établissements d'enseignement et de formation tiennent compte des questions d'équité en matière d'accès, d'inclusion et de réussite scolaire pour tous les apprenants.

- h) en envisageant, en fonction des situations nationales et régionales, la mise en œuvre de politiques efficaces d'orientation tout au long de la vie, en offrant une orientation professionnelle et des perspectives de développement des compétences professionnelles à tous les niveaux et pour tous les types d'éducation et de formation, notamment pour accompagner les transitions professionnelles des citoyens tout au long de leur vie;
- i) en promouvant le multilinguisme dans les établissements d'enseignement et de formation en valorisant et en mobilisant les connaissances linguistiques des apprenants, ce qui permettrait à la fois de renforcer la maîtrise de la langue d'enseignement et d'encourager l'acquisition de nouvelles compétences linguistiques;
- j) en garantissant l'accessibilité des possibilités d'apprentissage et des environnements inclusifs, et en prévoyant des mesures de soutien individualisé dans des environnements d'apprentissage qui optimisent le développement universitaire et social des personnes handicapées, afin de faciliter leur éducation⁷;
- k) en œuvrant à la prévention des difficultés psychologiques chez les apprenants et en soutenant les apprenants qui rencontrent ce type de difficultés, notamment en leur permettant de bénéficier d'un soutien professionnel, si nécessaire.

41. Encourager un large dialogue, une coopération et des approches innovantes entre les pouvoirs publics, les établissements d'enseignement et de formation et les principales parties prenantes, telles que les communautés locales, les administrations locales et régionales, les parents et les aidants, la famille élargie, les acteurs dans le domaine de la jeunesse, les médiateurs sociaux et culturels, les bénévoles, les partenaires sociaux, les employeurs et la société civile, afin de garantir la mise en place de stratégies d'éducation et de formation inclusives qui favorisent l'équité et l'inclusion et répondent aux besoins de la communauté au sens large.

⁷ Conformément à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et à la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030.

42. Encourager les offres de formation permettant à tous les apprenants de s'engager dans des parcours d'éducation et de formation flexibles tout au long de leur vie, y compris par la validation de l'apprentissage antérieur, notamment dans des contextes non formels et informels et dans le cadre d'approches flexibles, en explorant par exemple le concept et l'utilisation d'une approche européenne des microqualifications, sans porter atteinte au principe fondamental des programmes d'étude complets de l'éducation et de la formation initiales.
43. Encourager et faciliter l'accès à des services d'EAJE de qualité pour tous les enfants, indépendamment de leur situation personnelle, familiale ou sociale, et poursuivre la mise en œuvre du cadre de qualité européen relatif à des systèmes de qualité pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance, y compris en continuant d'investir dans l'EAJE afin de donner accès à davantage d'enfants et d'améliorer les normes de qualité.
44. Offrir des possibilités de seconde chance, notamment des parcours souples de perfectionnement et de reconversion professionnels, aux adultes qui ont quitté les systèmes d'éducation et de formation initiales avec peu ou pas de qualifications.
45. Étudier les possibilités de développement et d'amélioration des systèmes nationaux de collecte et de suivi et d'évaluation des données, ventilées par sexe et selon d'autres paramètres pertinents, ce qui permettrait aux États membres d'évaluer les effets des différentes initiatives stratégiques, contribuant ainsi à mesurer les progrès réalisés en termes de promotion de l'équité, de l'inclusion et de la réussite dans les systèmes d'éducation et de formation.
46. Continuer d'utiliser l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, le cas échéant, afin de mettre en œuvre, de suivre, de documenter et de diffuser des approches inclusives efficaces dans les systèmes d'éducation et de formation.

47. Tirer pleinement parti des outils de collaboration européens destinés aux établissements d'enseignement et de formation, tels que la plateforme eTwinning, la plateforme en ligne pour l'enseignement scolaire (School Education Gateway) et l'EPALE (plateforme électronique pour l'éducation des adultes en Europe), afin de renforcer la coopération et l'échange d'informations, de meilleures pratiques et de ressources concernant la promotion de l'équité, de l'inclusion et de la réussite scolaire dans les établissements d'enseignement et de formation.
48. Accroître la disponibilité, l'accès, l'accessibilité et la qualité des équipements et infrastructures numériques, la connectivité, les pédagogies et ressources pédagogiques ouvertes et numériques à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation, en fournissant un soutien ciblé de manière à garantir aux apprenants défavorisés et aux apprenants handicapés un accès effectif à tout âge, tout en tenant compte de la nécessité de développer des aptitudes et des compétences numériques de base et avancées à tous les niveaux et pour tous les types d'éducation et de formation afin d'exploiter pleinement le potentiel de l'éducation numérique pour créer des environnements d'enseignement et d'apprentissage plus inclusifs et plus porteurs de succès.
49. Veiller à ce que les enseignants, les formateurs, les professionnels de l'EAJE, le personnel pédagogique et les autres éducateurs, ainsi que les responsables des établissements d'enseignement et de formation à tous les niveaux, reçoivent tout le soutien dont ils ont besoin, notamment la formation initiale, l'initiation à la profession et le perfectionnement professionnel continus nécessaires, afin de comprendre et de combattre les inégalités scolaires et de s'attaquer aux partis pris et aux préjugés personnels, de promouvoir une inclusion et une réussite réelles, de gérer la diversité, de favoriser une motivation adéquate pour l'apprentissage et de transmettre des acquis d'apprentissage de haute qualité à un groupe cible hétérogène, en coopération avec d'autres parties prenantes. Il s'agit notamment de soutenir le développement de compétences numériques de base et avancées et de pédagogies innovantes, ainsi que le développement de compétences sociales et émotionnelles, tout en favorisant le bien-être et la santé mentale des éducateurs.
50. Remédier à la pénurie d'enseignants, le cas échéant, en particulier dans le domaine de l'éducation adaptée et dans des contextes multiculturels et multilingues.

51. Continuer à mettre en œuvre les engagements de la déclaration de Paris de 2015, notamment par l'éducation à la citoyenneté, afin de promouvoir une citoyenneté active et de favoriser la tolérance et les attitudes démocratiques, les compétences interculturelles, l'habileté numérique et l'éducation aux médias, ainsi que l'esprit critique.
52. Tirer pleinement parti, en fonction des besoins nationaux ou régionaux, de tous les mécanismes et programmes de financement disponibles aux niveaux régional, national et de l'UE, tels qu'Erasmus+, le Fonds social européen plus, ainsi que d'autres Fonds structurels et d'investissement européens, InvestEU et des nouvelles possibilités offertes par la facilité pour la reprise et la résilience, en vue de favoriser un investissement durable dans une éducation et une formation équitables et inclusives afin de promouvoir la réussite scolaire pour tous.

INVITE LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, CONFORMÉMENT À LEURS COMPÉTENCES ET DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À

53. tirer pleinement parti des possibilités offertes par le nouveau cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030), au moyen de la méthode ouverte de coordination, afin de promouvoir l'échange de bonnes pratiques et des approches novatrices sur la manière d'assurer une éducation et une formation plus équitables et inclusives qui favorisent la réussite, notamment en renforçant l'apprentissage mutuel et par les pairs et, s'il y a lieu, en menant des recherches et des études afin de promouvoir l'élaboration de politiques fondée sur des éléments concrets et de développer et de diffuser des pratiques efficaces en matière d'équité, d'inclusion et de réussite pour tous dans le domaine de l'éducation et de la formation.

INVITE LA COMMISSION, CONFORMÉMENT AUX TRAITÉS ET DANS LE PLEIN RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À

54. travailler avec les États membres à l'élaboration des initiatives annoncées par la Commission dans le cadre de la stratégie en matière de compétences pour l'Europe, de l'espace européen de l'éducation et du plan d'action en matière d'éducation numérique (2021-2027), qui amélioreront l'équité, l'inclusion et la réussite dans le domaine de l'éducation et de la formation, ainsi que de la stratégie sur les droits de l'enfant, de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 et du plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, y compris la garantie pour l'enfance;
55. travailler à l'élaboration d'une initiative visant à formuler, en collaboration avec les États membres, des orientations stratégiques visant à réduire les mauvais résultats et à améliorer le niveau d'éducation et de formation atteint dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (ou équivalent), à contribuer à relever les niveaux de compétences, à dissocier le niveau d'éducation atteint du milieu socio-économique et à prévenir le chômage des jeunes;
56. mettre en œuvre le dialogue stratégique avec les États membres, en privilégiant la mise en place d'un écosystème numérique hautement performant ainsi que l'amélioration des aptitudes et compétences numériques en vue de la transformation numérique de l'éducation et de la formation;
57. définir des orientations stratégiques à l'intention des États membres sur l'apprentissage en ligne et à distance dans l'enseignement primaire et secondaire afin d'accroître l'inclusivité et la flexibilité de l'enseignement scolaire et d'améliorer le développement de compétences étendues chez tous les apprenants;
58. soutenir la coopération entre les organisations de parties prenantes concernées aux niveaux européen, national et régional et les autorités des États membres chargées de l'éducation et de la formation, de sorte qu'elles puissent apporter conjointement leur contribution à la formulation de recommandations stratégiques sur des méthodes d'enseignement et d'apprentissage des compétences de base innovantes et pluridisciplinaires;

59. renforcer la coopération en ce qui concerne l'équité d'accès, l'inclusion et la réussite pour tous dans le domaine de l'éducation et de la formation avec les institutions et les agences européennes concernées, telles que l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, et avec les organisations internationales compétentes, telles que le Conseil de l'Europe, l'OCDE, les Nations unies et l'UNESCO, en collaboration avec les États membres;
60. mener des travaux concernant les propositions relatives à d'éventuels indicateurs ou objectifs au niveau de l'UE dans les domaines de l'équité et de l'inclusion, en s'appuyant sur l'expertise du Groupe permanent sur les indicateurs et critères d'évaluation en éducation et en utilisant cette expertise;
61. étudier les possibilités de développer et d'améliorer la collecte de données européennes, notamment au sein d'Eurostat, afin de faciliter l'évaluation des initiatives et mesures stratégiques qui favorisent l'équité, l'inclusion et la réussite dans les systèmes d'éducation et de formation dans l'ensemble de l'UE, tout en évitant des charges supplémentaires pour les États membres;
62. faire appel au groupe d'experts sur les investissements de qualité dans l'éducation et la formation, en étroite coopération avec les États membres, afin d'étudier comment des investissements efficaces et efficaces dans les compétences des personnes et les infrastructures pourraient contribuer à promouvoir l'équité et l'inclusion dans l'éducation et la formation;
63. réunir un groupe d'experts afin d'élaborer des propositions de stratégies visant à créer des environnements d'apprentissage favorables pour les groupes exposés à l'échec scolaire et à soutenir le bien-être à l'école;
64. réunir un groupe d'experts en vue de se pencher sur la nécessité de promouvoir l'habileté numérique et de lutter contre la désinformation, ce qui est capital pour créer une expérience en ligne sûre, autonome et inclusive pour tous.

CONTEXTE POLITIQUE

1. Conclusions du Conseil concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020") (12 mai 2009)
2. Recommandation du Conseil concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire (28 juin 2011)
3. Résolution du Conseil sur un agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (20 décembre 2011)
4. Recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel (20 décembre 2012)
5. Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination (Paris, 17 mars 2015)
6. Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020") - Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation (23 et 24 novembre 2015)
7. Conclusions du Conseil intitulées "Réduire le décrochage et promouvoir la réussite scolaire" (15 décembre 2015)
8. Recommandation du Conseil relative à des parcours de renforcement des compétences: de nouvelles perspectives pour les adultes (19 décembre 2016)

9. Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur l'inclusion dans la diversité afin d'assurer une éducation de qualité élevée pour tous (17 février 2017)
10. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Le développement des écoles et un enseignement d'excellence pour bien débuter dans la vie" (30 mai 2017)
11. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture – Contribution de la Commission européenne à la réunion des dirigeants à Göteborg (17 novembre 2017)
12. Recommandation du Conseil relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement (22 mai 2018)
13. Conclusions du Conseil intitulées "Concrétiser l'idée d'un espace européen de l'éducation" (22 mai 2018)
14. Recommandation du Conseil en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications de l'enseignement supérieur, des qualifications de l'enseignement et de la formation secondaires de deuxième cycle et des acquis de périodes d'apprentissage effectuées à l'étranger (26 novembre 2018)
15. Recommandation du Conseil relative à une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues (22 mai 2019)
16. Recommandation du Conseil relative à des systèmes de qualité pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance (22 mai 2019)

17. Résolution du Conseil sur la poursuite de la mise en place de l'espace européen de l'éducation afin de favoriser des systèmes d'éducation et de formation tournés vers l'avenir (8 novembre 2019)
18. Conclusions du Conseil sur les enseignants et les formateurs européens de demain (9 juin 2020)
19. Conclusions du Conseil - Faire face à la crise liée à la COVID-19 dans le domaine de l'éducation et de la formation (16 juin 2020)
20. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Stratégie européenne en matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience" (1^{er} juillet 2020)
21. Vers une Union de l'égalité: Plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025 (18 septembre 2020)
22. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à la réalisation d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025 (30 septembre 2020)
23. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Plan d'action en matière d'éducation numérique 2021-2027 - Réinitialiser l'éducation et la formation à l'ère du numérique" (30 septembre 2020)
24. Recommandation du Conseil en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience (24 novembre 2020)
25. Conclusions du Conseil sur l'enseignement numérique dans les sociétés européennes de la connaissance (24 novembre 2020)

26. Déclaration d'Osnabrück sur l'enseignement et la formation professionnels en tant que moteur de la reprise et de transitions justes vers des économies numériques et vertes (30 novembre 2020)
 27. Résolution du Conseil relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030) (18 février 2021)
 28. Stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 (3 mars 2021)
 29. Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (24 mars 2021)
-